

# THE CURRICULUM IN FUNDAMENTAL EDUCATION IN MALI: CONDITIONS OF APPLICATION AND PERCEPTION OF ACTORS IN THE URBAN COMMUNITY OF SEGOU

## [LE CURRICULUM DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI : CONDITIONS D'APPLICATION ET PERCEPTION DES ACTEURS DANS LA COMMUNE URBAINE DE SEGOU]

Amadou Traore – Adama Diarra

doi: 10.18355/PG.2017.6.2.10

### Abstract

This article is part of the "Curriculum, Cross-curricular education". Its objective is to highlight the state of the basic education curriculum in Mali, especially in the urban commune of Ségou, after more than five years of practice in its generalization phase. In order to carry out this study, we have used the traditional methods in the social sciences, such as the quantitative and the qualitative methods. The quantitative method involved a sample of 180 people (50% of women and 50% of men). The qualitative method involved the interview with main actors in the education sector. These methodological investigations allow to identify obstacles that prevent the normal functioning of the curriculum in Mali. According to different actors, this is a curriculum that is not up to expectations. Thus, they oppose its generalization to the present state and advocate, for want of a better, a return to the traditional method based on syllabics.

In this work, we focus on how the research was conducted and the explanation of some key concepts; review of the literature; questions relating to different conceptions and definitions of the curriculum in time and across horizons; the study environment; the presentation of the curriculum in Mali; results and discussions.

### Key words

generalization of the curriculum, conditions of application, level of the fundamental, urban commune of Ségou, Mali

### Résumé

Cet article s'inscrit dans le cadre de « *Curriculum, Cross-curricular education* ». Il a pour objectif de mettre en lumière l'état du curriculum de l'enseignement fondamental du Mali, notamment dans la commune urbaine de Ségou, après plus de cinq années de pratique dans sa phase de généralisation. Pour mener à bien cette étude, nous avons utilisé les méthodes traditionnelles en sciences sociales, c'est-à-dire, la méthode quantitative et la méthode qualitative. La méthode quantitative a concerné un échantillon de 180 personnes, dont 50% des deux sexes. La méthode qualitative a concerné l'entretien avec les personnes ressources du secteur de l'éducation. Ces investigations méthodologiques ont permis d'identifier des obstacles qui empêchent le bon fonctionnement du curriculum au Mali. Selon les différents

acteurs, il s'agit d'un curriculum qui n'est pas à hauteur des attentes. Ainsi s'opposent-ils à sa généralisation à l'état actuel et prônent, faute de mieux, à un retour à la méthode traditionnelle à base syllabique.

Dans ce travail l'accent est mis sur la manière dont la recherche a été menée et l'explication de certaines notions clés ; la revue de la littérature ; les questions relatives aux différentes conceptions et définitions du curriculum dans le temps et à travers les horizons ; le milieu d'étude ; la présentation du curriculum au Mali ; les résultats et discussions.

### **Mots clés**

Généralisation du curriculum, conditions d'application, niveau du fondamental, commune urbaine de Ségou, Mali

---

### **Introduction**

L'écrivain malien Samuel Kodio (1979) disait : « *Éducation et religiosité sont aussi vieilles que le genre humain. Ceci est généralement reconnu et confirmé lorsque les sciences sociales promulguent que l'homme, par opposition à l'animal, est un être social et culturel à la fois. C'est dire que l'éducation dans son sens le plus large est un trait fondamental de l'existence humaine* ». Jadis, le Mali avait une certaine renommée à cause de la qualité de son système éducatif à travers l'Afrique francophone. La méthodologie à cet effet consistait à ce qu'on appelle « les méthodes à base syllabique ». Depuis un certain temps, cette méthode a été délaissée au profit d'une autre appelée le « Curriculum ». L'enseignement malien est ainsi confronté aujourd'hui, à la problématique de lecture-écriture des élèves du fondamental.

A l'issue de multiples concertations sur l'éducation, un accent particulier a été mis sur le curriculum. Bâti sur l'approche par compétences, cette méthode occupe une place de choix dans la stratégie prônée par la politique malienne de l'éducation afin d'améliorer les performances scolaires au niveau de l'école fondamentale. Aujourd'hui, elle est en cours de généralisation dans l'ensemble des écoles de l'académie d'enseignement de Ségou, comme zone pilote. Pour comprendre ce nouveau système pédagogique ou curriculum, l'on parle de l'application des langues nationales dans l'enseignement fondamental.

En 1962, le Mali a entrepris une profonde refondation du système éducatif que le colonisateur avait mis en place pour ses propres besoins, c'est-à-dire, « *recruter de force les fils de chefs et de notables afin de les surveiller et les former pour devenir des auxiliaires* ». Samuel Kodio (1979) fait le constat suivant : « *Dans les sociétés à tradition orale, c'est la langue qui conserve avant tout la culture. Et comment peut-on promouvoir cette culture fondée sur la transmission orale lorsque l'on empêche aux jeunes générations l'accès aux langues vernaculaires de transmission ?* ». Pour lui, la réforme de 1962 prévoyait ainsi l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement dès que les conditions sont réunies pour le faire.

Le deuxième Séminaire National sur l'Éducation (1978), avait recommandé l'expérimentation des langues nationales dans l'enseignement formel. En 1979, quatre écoles expérimentales d'enseignement en Bamanankan (langue

dominante au Mali) ont été ouvertes dans les régions de Koulikoro et de Ségou (Traoré S., 2001). Les responsables maliens de l'éducation nationale ont expérimenté la « pédagogie convergente » en octobre 1987 avec deux classes dans la ville de Ségou pour expérimenter cette nouvelle démarche pédagogique. Ainsi à partir de la Loi d'orientation, le département opte pour l'enseignement par compétences, « le curriculum malien ».

Comment fonctionne ce système de nos jours ? Quels sont les différents enjeux le concernant ?

### **Méthodologie de recherche**

Cette étude a comme cadre la commune urbaine de Ségou. Il s'agit d'une étude d'évaluation et de prospective. Les méthodes quantitatives et qualitatives ont été adoptées.

#### **- Le volet qualitatif**

Pour des informations détaillées par rapport à la problématique, les entretiens et observations ont été mis en application. Il s'agit des entretiens libres et semi-directifs avec des personnes ressources des structures ou organisations comme l'Académie d'Enseignement de Ségou, le Centre d'Animation Pédagogique de Ségou, l'Institut de Formation des Maîtres de Ségou, les lycées publics et privés, les syndicats d'enseignants, les enseignants, les membres du Comité de Gestion Scolaire (CGS), les membres des associations de Mères d'Elèves (AME), les autorités locales, etc.

Ces entretiens se sont déroulés dans les domiciles, les bureaux, des fois sous des vérandas ou sous l'ombre des arbres, à la convenance des interviewés et en accord avec la déontologie de la recherche en sciences sociales. Le temps des entretiens a différé selon les interlocuteurs. Si avec certains l'entretien a duré plus de trente minutes, avec d'autres il n'a pas dépassé une quinzaine.

#### **- Le volet quantitatif**

Pour plus de précision par rapport à la problématique, nous avons aussi opté pour la quantification de certains paramètres afin d'avoir une vision panoramique de la situation. Cela nous a conduits au ciblage et à la réalisation d'un questionnaire. Ce ciblage nous a amenés à un échantillonnage à choix raisonné, selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, la profession. Ainsi, 90 femmes et 90 hommes ont été sondés.

Dans cet échantillonnage, sont concernés les hommes et les femmes âgés de 18 ans et plus, avec des tranches d'âge suivantes : [18 à 25] ; [26 à 35] ; [36 à 45] ; [46 à 55] ; [56 à 65] ; [66 et plus]. Chaque tranche étant composée de 50% d'hommes et de femmes. L'accent y est mis sur le niveau et le type d'instruction des interviewés.

Les variables suivantes ont été prises en compte : i) les caractéristiques sociodémographiques, professionnelles, administratives et structurelles ; ii) les connaissances, attitudes et pratiques vis-à-vis du curriculum au niveau de l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne l'approche quantitative les données ont été collectées à travers des questions fermées et semi-fermées, à réponses préétablies. Pour la technique qualitative nous avons utilisé des guides d'entretiens, des fiches

d'observations. Dans les deux cas de figure nous avons utilisé les matériels suivants : un ordinateur portable, un appareil photos, un dictaphone, de stylos, de bloc-notes.

### **Elucidation conceptuelle**

Certains mots ou expressions, utilisés dans un contexte purement pédagogique, trouvent ici leur contenu explicité pour faciliter la compréhension de l'article.

- **La communauté éducative** : il s'agit des apprenants, enseignants, parents d'élèves, personnel d'administration, de gestion et d'appui pédagogique. (*Loi d'orientation sur l'éducation, 1999*).
- **Le curriculum de l'enseignement fondamental du Mali** : il est défini comme l'enseignement par compétences ; l'introduction des langues nationales.
- **L'enseignement fondamental** : il s'agit d'un bloc unique de neuf ans. Il accueille les enfants à partir de six ans.
- **L'enseignement par compétences** : Il s'agit d'une entrée par les compétences (ou par intégration). Elle prend appui sur la délimitation de compétences utilisant ou mobilisant un ensemble de ressources (des savoir, des savoir-faire et des savoir-être) dans une discipline donnée, afin d'effectuer une tâche complexe comme la résolution d'un problème ou la production d'actes communicatifs.
- **La Loi d'orientation sur l'éducation** : la loi régissant actuellement l'éducation nationale du Mali.
- **Le médium d'enseignement** : la langue utilisée dans l'enseignement pour véhiculer les connaissances aux élèves.
- **La pédagogie convergente** : c'est une approche novatrice d'apprentissage des langues dans des contextes bi- ou multilingues avec pour objectif de développer un bilinguisme fonctionnel chez l'apprenant.
- **Le programme** : est un ensemble structuré de compétences, d'objectifs et de contenus d'apprentissage visant à orienter et faciliter la formation des apprenants et l'évaluation de leur progression. (*Ibid.*).
- **Le bilinguisme** : coexistence au sein d'une même personne ou d'une société de deux variétés linguistiques.<sup>1</sup>

### **Revue de la littérature**

Pour plus de clairvoyance et d'orientation face à la problématique, nous avons mis beaucoup d'accent sur la recherche documentaire. Cette recherche concerne notamment :

#### **- Le curriculum**

Le curriculum de l'enseignement est un mot polysémique qui a reçu plusieurs définitions de différents auteurs d'horizons divers. Un curriculum étant un en

---

<sup>1</sup> Dictionnaire de didactique (Cuq, dir., 2003, p. 36). (*Étude sur le curriculum de l'enseignement fondamental*).

ensemble d'actions planifiées pour susciter l'instruction : il comprend la définition des objectifs de l'enseignement, les contenus, les méthodes (y compris l'évaluation), les matériels (y compris les manuels scolaires) et les dispositions relatives à la formation adéquate des enseignants. Philippe Perrenoud (2002)<sup>2</sup>, dans le document intitulé : *Curriculum: le formel, le réel, le caché*,<sup>3</sup> dira : « Historiquement, la notion de curriculum n'est pas un concept savant. Dans les pays anglo-saxons, on parle de curriculum pour désigner le parcours éducatif proposé aux apprenants, alors qu'en français on dira plus volontiers plan d'études, programme ou cursus, selon qu'on met plutôt l'accent sur la progression en les connaissances, les contenus successifs ou la structuration de la carrière scolaire ».

L'on comprend alors par curriculum, un ensemble d'actions planifiées pour susciter l'instruction. Mohamed Miled (2012) écrit : « *dans son acception anglo-saxonne, le curriculum désigne la conception, l'organisation et la programmation des activités d'enseignement/apprentissage selon un parcours éducatif* ».

Par ailleurs, en référence, à la Loi d'orientation n° 99-046 du 28 décembre 1999 sur l'éducation au Mali, il faut entendre par curriculum « *l'ensemble des dispositifs (finalités, programmes, emplois du temps, matériels didactiques, méthodes pédagogiques, modes d'évaluation) qui, dans le système scolaire et universitaire, permet d'assurer la formation des apprenants.*

On remarque que les auteurs se rejoignent notamment sur le fait que nulle part dans le monde un système éducatif n'est laissé au hasard. Il est toujours planifié, programmé, structuré, instrumentalisé à dessein.

### - Historique du curriculum

En ce qui concerne l'histoire du curriculum, lorsque l'on s'intéresse aux définitions à travers le temps et l'espace, on remarque qu'il a toujours existé depuis que les adultes se sont donnés comme mission de former les jeunes générations. Samuel Kodio, dans *Problèmes de l'acculturation en Afrique* (1979), dira que chaque société humaine se caractérise par une certaine croyance, une certaine vision du monde, etc. qui détermine l'éducation.

Nous comprenons à travers la maïeutique socratique que le savoir n'est pas uniquement transmis par le maître à l'élève, mais il est davantage construit par ce dernier. Nous pouvons dire à cet effet que l'homme possède en lui la raison, et le rôle de l'éducation consiste à lui apprendre à se servir de cette faculté (Traoré A., 2017).

Avec Platon, nous comprenons que l'éducation représente les influences que l'homme reçoit de son milieu social en particulier, soit sous l'effet d'une culture, ou instruction méthodique, soit sans culture et pour ainsi dire au hasard.

<sup>2</sup> Professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève 1993

<sup>3</sup> [www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_1993/1993](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1993/1993)

Le sociologue français Emile Durkheim parle de la nécessité d'étudier le système éducatif pour analyser une société en évolution. Pour lui, la société est et reste et c'est aux adultes de préparer les enfants à s'intégrer dans cette société.

Samuel Kodio (1979, p.33) dira : « *La politique coloniale coiffe le système éducatif et dispose de différents moyens de contrainte pour l'imposer* ». Les programmes éducatifs du colonisateur ne peuvent avoir que des contenus qui ont selon lui, des « *visées et ambitions politiques et expansionnistes* ».

Des pays francophones se sont regroupés au lendemain de leur indépendance pour coordonner leurs actions éducatives. Ils ont mis en place, à cet effet, la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française : CONFEMEN. Cette structure a un programme qui vise à « mettre en relation les aspects quantitatifs et qualitatifs des systèmes éducatifs et de dégager les choix possibles des stratégies éducatives les plus efficaces. »

Au Mali, un proverbe Bambara dira : « l'esprit ne se développe et ne se maintient que par l'instruction ». Dans le milieu Bambara, un adage a traversé le temps et reste toujours d'actualité : « *la connaissance de soi est la mère des connaissances* ». Ce dicton équivaut à la célèbre maxime de Socrate : « *connais-toi toi-même* ».

L'enseignement était surtout oral et pratique. Les jeunes enfants étaient formés à partir des sociétés initiatiques comme le *Ndomo*, le *Ciwara*, le *Kômô*, etc.<sup>4</sup>

La loi d'orientation sur l'éducation au Mali fixe les conditions de l'éducation nationale. Elle a pour finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne (loi d'orientation 1999). L'histoire du curriculum est partout liée à l'histoire de l'éducation.

### **Forces et Faiblesses**

Les forces du curriculum se trouveraient dans son adaptation aux conditions socio-économiques et scientifiques du moment<sup>5</sup>.

« Parmi les constats négatifs on trouve, par exemple, la surcharge des programmes, la difficulté de restitution des savoirs au moment de l'évaluation et l'incapacité d'un nombre important d'élèves à résoudre des problèmes, la prééminence des méthodes transmissives, le recours à des enseignements et des apprentissages jugés peu significatif », ajoute Mohamed Miled. Face aux difficultés d'interprétation du programme du curriculum malien de l'enseignement fondamental les autorités scolaires maliennes ont

---

<sup>4</sup> Amadou TRAORE : Pour une anthropologie de gestion du social : les sociétés initiatiques, une forme de gouvernance. (Revue Africaine des Sciences et de Santé Publique Vol. 13 ; 2016)

<sup>5</sup> Mohamed Miled, Professeur universitaire, Tunis, Expert en éducation, BIEF Slavonic Pedagogical Studies Journal, ISSN 1339-8660, Volume 6 Issue 2, September 2017

été obligé de procéder à la relecture du programme du niveau I en Août 2011. « *Le programme d'études a été relu, corrigé et simplifié à la demande de l'enseignant, de l'enseignante et de l'encadrement pédagogique* » écrivent-elles (autorités scolaires maliennes) dans la présentation du programme. Les programmes du niveau II, III et IV n'ont pas été relus, à présent.

### **Le milieu d'étude**

La République du Mali compte aujourd'hui dix (10) régions administratives et un district. La région de Ségou en constitue la quatrième. Elle compte 2 336 255 habitants et une superficie de 64 947 km<sup>2</sup>. La commune de Ségou couvre une superficie de 23 km<sup>2</sup> et compte 89 311 habitants au terme du recensement administratif à caractère électoral de 2001.

A Ségou, l'éducation traditionnelle des enfants incombe à toute la communauté. L'enseignement, oral et pratique, passe par des épreuves d'endurance, de moralité, de probité et de cohésion.

L'académie d'enseignement de Ségou compte plusieurs établissements de statuts différents. L'accent est mis sur le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Ségou. Par son effectif, le CAP de Ségou est le plus gros des CAP de l'AE de Ségou. Il couvre douze (12) communes.

En moyenne, le ratio élèves par salle de classe est de 44. Le ratio varie d'une structure à une autre et du milieu urbain au milieu rural. (2015 A.E Ségou). Des douze (12) communes qui composent le CAP de Ségou, l'étude se limitera à celle de la commune urbaine de Ségou.

La commune urbaine de Ségou compte trente-trois (33) premiers cycles, dix-huit (18) seconds cycles, quarante-neuf (49) écoles privées, six (6) écoles communautaires et vingt-cinq (25) Medersas. Nous voudrions souligner ici que la commune urbaine de Ségou a joué et continue de jouer un très grand rôle dans le cadre des nombreuses innovations pédagogiques au Mali, depuis l'éducation traditionnelle jusqu'à l'introduction du curriculum en passant par l'éducation islamique introduite par les Peulhs Toucouleurs, l'école des colons blancs au moment de la colonisation, les différentes innovations successives après la réforme de 1962.

### **Présentation du curriculum au Mali**

L'élaboration du curriculum malien de l'enseignement fondamental par le Centre National de l'Education (C.N.E) a débuté en 1999. Depuis lors, les autorités ont fait de l'éducation un secteur privilégié du développement économique et social du pays. Cela, à travers un développement harmonieux du système éducatif à travers une politique qui s'oriente vers :

- L'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- L'amélioration de l'accès et de la scolarisation ;
- L'amélioration de la gestion financière, de la déconcentration et de la décentralisation de l'éducation.

Sa mise à essai a débuté en 2002, dans 2550 écoles au niveau de l'enseignement de base. Avant sa généralisation à l'ensemble des écoles de l'Académie d'Enseignement de Ségou à partir de la rentrée scolaire 2011-2012, le programme du niveau I seulement a été révisé au mois d'Août 2011

et rendu plus « consommable » par l'ensemble des enseignants. Pour souligner l'importance de cette innovation pédagogique, le Professeur Nampaga Otian Koné, docteur en sociologie, directeur national du centre national de l'éducation (CNE), disait ceci lors du Forum National sur la Généralisation du Curriculum de l'Enseignement Fondamental à Bamako les 9 et 10 Septembre 2004 :

*« La réforme curriculaire est d'abord un acte politique courageux et ensuite un acte scientifique louable qui n'a d'égal que l'acte qui posait dans d'autres circonstances, la réforme de 1962. En tout cas, on peut dire, sans risque de se tromper, et sans entrer dans les discussions de clochers, que les deux actes (ceux de 1962 et l'approche curriculaire) ont un point commun : éduquer, former, instruire tous les enfants du Mali en leur offrant les mêmes chances d'accès et de succès. Il s'agit bien de donner l'égalité des chances à tous, d'accéder à la connaissance universelle, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Aucun enfant ne doit être oublié au bord du chemin qui mène au savoir pour quelque motif que ce soit : pauvreté, religion, différence de sexe et d'ethnie, d'opinion politique, etc. ».*

Ainsi, au Mali le curriculum de l'enseignement fondamental est défini dans la Loi N° 99-046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education comme l'ensemble des dispositifs (finalités, programmes, emploi du temps, matériels didactiques, méthodes pédagogiques, modes d'évaluation) qui, dans le système scolaire et universitaire, permet d'assurer la formation des apprenants.

On comprend le curriculum comme un ensemble organisé d'éléments destinés à favoriser les apprentissages des apprenants. C'est un système, dans la mesure où, en cas de dysfonctionnement de l'un ou de l'autre des éléments, l'ensemble du curriculum s'en trouve affecté. Il est donc essentiel pour le développement du curriculum de veiller à la mise en place concomitante de tous les éléments nécessaires à sa mise en œuvre, notamment un pilotage fort, des documents curriculaires (orientations, programmes, etc.) univoques et cohérents, des manuels scolaires pour tous les élèves, accompagnés de guides de l'enseignant clairs et concrets, une formation initiale et continue des enseignants suffisante et adaptée à la fois au cadre théorique et au contexte, une évaluation des apprentissages et du système en cohérence avec la réforme, une gestion des ressources humaines adaptée aux besoins de la réforme, un système de communication interne et externe performant, un environnement pédagogique compatible avec les approches préconisées, etc.

Alors, dans ce sens, le système éducatif malien s'est donné comme finalité de former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne.



L'Approche par compétences (APC) constitue, avec le bilinguisme, les deux axes majeurs du curriculum. Elle se présente comme une méthode d'élaboration des programmes centrée sur le développement de compétences. Cette nouvelle approche pédagogique, en rupture avec les méthodes qui l'ont précédée, se centre non plus sur les contenus et processus à apprendre, mais sur leur mobilisation pertinente et intégrée dans des situations à problèmes.

Selon la Loi d'orientation de l'éducation (1999), la compétence est définie comme un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être constatés et mesurés, permettant à une personne d'accomplir de façon adaptée une tâche ou un ensemble de tâches. D'un certain point de vue, l'APC ne fait donc que poursuivre une vieille préoccupation de l'école : « *savoir, et ne point faire usage de ce qu'on sait, c'est pire qu'ignorer* ». <sup>6</sup>,

Ce système permet à l'élève de vivre une éducation en rapport avec son expérience vécue et en étroite relation avec le milieu ambiant. La durée horaire par semaine est de 26 heures 30 minutes. Cela se répartie par semaine en 10 heures 30 minutes en Langue et Communication (LC) ; 6 heures 30 minutes en Sciences, Mathématiques et Technologie (SMT) ; 1 heure 30 minutes en Sciences Humaines (SH) ; 2 heures 30 minutes en Arts ; 4 heures en Développement de la Personne (DP) ; 1 heures 30 minutes en Remédiation et Enrichissement.

### Résultats

L'enquête sur le terrain s'est déroulée courant novembre jusqu'à mi-décembre 2016. Nous avons enquêté auprès d'un public dont l'âge minimum est de 18 ans, l'âge légal requis de maturité au Mali. Cela, pour des questions d'éthique. Nous avons aussi dans notre échantillon une population beaucoup plus âgée qui atteint les 68 ans. A 43 ans, (la moyenne d'âge de notre population cible), les hommes et les femmes sont en plénitude de leur responsabilité familiale.

Les mariés, avec 86% de l'échantillon, constituent la majorité des enquêtés. Ils sont enclins à avoir sous leur responsabilité des enfants scolarisés. Les expériences vécues avec leurs enfants leur permettent de prendre des positions claires par rapport au curriculum en particulier et en général, au système éducatif malien. Les divorcés (3%) et les veufs (4%) ont tous passé par le mariage et sont susceptibles d'avoir des enfants scolarisés ou scolarisables, ainsi que certains célibataires (7%) aussi. Cette représentativité des catégories matrimoniales nous permet d'avoir des données croisées.

### La profession des enquêtés

Nous nous sommes aussi intéressés aux caractères professionnels des enquêtés mentionnés dans le tableau ci-dessous. L'aspect profession est très déterminant dans cette étude. Il traduit en quelque sorte le côté revenu des

---

<sup>6</sup>(Alain : 1932, p. 196) cité par Romainville (2006). (*Approches Par Compétences et qualité de l'éducation ROCARE 2009*).

enquêtés pour savoir si le choix de l'établissement a un lien avec la position financière.

**Tableau n°7 : Répartition des enquêtés selon la profession**

Profession	Effectif	Pourcentage
Fonctionnaire	95	52,77
Commerçant	23	12,77
Ouvrier	16	8,88
Paysan	13	7,22
Autres	33	18,33
<b>Total</b>	180	100

*Source : Enquête de terrain Novembre-Décembre 2016*

Les fonctionnaires représentent 52,77% des enquêtés. Cette prédominance est un fait du hasard et la diversité de corporations qui se regroupe à ce niveau. Mais aussi elle s'explique par le fait que ceux-ci se sont prêtés volontiers à répondre aux questions. Même si le revenu n'est pas suffisant pour certains fonctionnaires, il est quand même sûr pour tous. Les commerçants (12,77%) pratiquent un métier qui se penche plutôt du côté gain. C'est le savoir-faire des élèves qui les intéresse beaucoup plus. Les ouvriers représentent 8,88% et les paysans 7,22%. Ceux-ci ont souvent de revenus irréguliers. Cette répartition nous permet de mettre l'accent sur l'orientation de différentes catégories socioprofessionnelles par rapport aux systèmes éducatifs.

323

### **Les enquêtés (parents d'élèves ou non)**

Parmi les enquêtés, certains ont des enfants scolarisés qu'on peut appeler parents d'élève. D'autres, pour des raisons variées, n'en ont pas. Eux, nous ne les classons pas parmi les parents d'élèves. Notre échantillon contient des plus jeunes qui peuvent avoir de tout-petits enfants non scolarisables comme des plus âgés qui peuvent aussi avoir de très grands enfants qui ont dépassé l'âge de la scolarisation. Le tableau suivant nous donne la répartition des enquêtés selon cette parenté.

**Tableau n°8 : Répartition des enquêtés selon qu'ils soient parents d'élèves ou pas**

Être parents d'élève	Effectif	Pourcentage
Parent d'élèves	153	85
Pas parent d'élèves	27	15
<b>Total</b>	180	100

*Source : Enquête de terrain Novembre-Décembre 2016*

Sur ce tableau, nous constatons une importance numérique des enquêtés qui ont des enfants scolarisés (85%) contre 15% qui ne sont pas parents d'élèves. Cette importance numérique nous réconforte dans notre analyse. Nous

pouvons savoir avec exactitude les raisons du choix de l'établissement de leurs enfants.

### **Le statut de l'école des enfants des enquêtés**

Par statut de l'école des enfants, nous voulons mettre l'accent sur les différentes options selon que l'école soit publique, privée, medersa ou autres. Pour le parent, l'école publique égale école à curriculum, à langue nationale ; l'école privée est une école « normale », une école performante ; La medersa est relative à la religion. Ce statut nous permet d'avoir une idée de la préférence des parents et des choix de ces préférences. Le tableau suivant présente cette répartition.

**Tableau n°9 :** Répartition des enquêtés selon le statut de l'école de leurs enfants

<b>Statut</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Publique	55	33
Privée	75	49
Medersa	10	7
Publique et privée	12	8
Publique, privée et medersa	2	1
Publique et medersa	2	1
Privée et medersa	1	1
<b>Total</b>	153/180	100

*Source : Enquête de terrain Novembre-Décembre 2016*

Note : Ce tableau contient uniquement les enquêtés qui ont des enfants scolarisés, soit 153 sur les 180 qui constituent l'échantillon. Il ressort de ce tableau que les enfants des enquêtés couvrent des établissements de statut différent. Ainsi, 33% ont essentiellement leurs enfants au public, contre 49% au privé, et 7% au niveau de la medersa. Les autres ont des enfants partagés entre le public, le privé et la medersa. Certains choisissent uniquement le public par manque de préférence, d'autres par manque de moyens financiers. Comme indiqué dans le tableau, 8% des enquêtés partagent leurs enfants entre le public et le privé, et 1% entre le public et la medersa. Plusieurs facteurs soutiennent cette option. Pour certains, elle les permettra, selon leur revenu, de scolariser tous les enfants et d'en avoir certains au niveau d'une école « performante ». L'option medersa s'explique par la conviction religieuse des parents. La prédominance de l'école privée (49%) s'explique par la position sociale des parents relativement aisés sur le plan économique. Ceux-ci ont un attrait pour le privé qui brille par sa stabilité pédagogique et sa rigueur contrairement aux écoles publiques. Un responsable syndical parle d'une « école à plusieurs vitesses ».

### **Opinions sur les tares du système scolaire malien**

La problématique du niveau académique actuel des élèves continue d'animer les débats dans notre société. Nous avons récolté un certain nombre d'insuffisances. Le tableau suivant fait ressortir la fréquence des difficultés.

**Tableau n°10 :** Opinion des enquêtés sur les tares du système scolaire malien

<b>Opinion</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Pourcentage</b>
Effectif pléthorique	104	30,40%
Insuffisance de matériel	73	21,34%
Manque d'assiduité des enseignants	82	23,97%
Curriculum	65	19%
Autre	18	5,26%

Source : Enquête de terrain novembre-Décembre 2016

La majorité des enquêtés (30,40%) pense que l'effectif pléthorique est la plus grosse tare du système scolaire malien. Le manque d'assiduité des enseignants occupe la deuxième place avec 23,97% suivi de l'insuffisance du matériel (21,34%) ; 19% des enquêtés mettent les problèmes sur le compte du curriculum. La pléthore reste quand même la préoccupation majeure des enquêtés. Or la limitation des effectifs est une des conditions majeures de la réussite du curriculum. A cela il faut ajouter l'existence de matériels adéquats.

### **Connaissance du curriculum**

Le curriculum semble un mot magique dans la bouche des enseignants et autres spécialistes de l'éducation. Est-ce le commun des ségoviens a déjà entendu parler de ce mot ? Nous avons bien voulu nous rassurer de ce fait et faire ressortir sa compréhension et la définition du mot curriculum. Ces perceptions, ces degrés de compréhension et ces définitions sont synthétisés et regroupés dans le tableau suivant, selon le niveau d'instruction des enquêtés.

**Tableau n°11 :** Perceptions, définitions et degré de connaissance des enquêtés selon le niveau d'instruction

<b>Primaire</b>
C'est un système encouragé, engagé pour anéantir le niveau intellectuel du malien ; Connaissance de la langue nationale ; Etude la langue nationale ; Introduction de bambara à l'école Le curriculum est un système d'enseignement à l'école L'enfant apprend à connaître, à écrire et à lire le bambara Méthode active et pédagogique Méthode active, les élèves apprennent ensemble Mettre les enfants en retard Je n'en sais rien
<b>Fréquence des opinions :</b> L'introduction ou l'enseignement du Bamanankan dans le système scolaire est l'expression qui revient le plus dans l'opinion des enquêtés du niveau primaire. Ceux-ci pensent en général que le curriculum n'est rien d'autre que l'étude du Bamanankan, la langue national à l'école et non la transmission du savoir en langue

nationale.

### Secondaire

Apprentissage à travers nos langues  
Surcharge les élèves du 1er cycle  
C'est l'enseignement par compétence  
C'est l'introduction des langues vernaculaires dans le système scolaire.  
Etude la langue nationale (Bamanankan)  
Je ne sais pas grand-chose.  
c'est une langue introduite pour faciliter la compréhension des enfants  
mais c'est le contraire qui se produit.  
Le curriculum est basé sur les compétences  
Le curriculum est bien mais mal appris par les exécutants  
Le curriculum met l'enfant malien en retard  
Mauvais car il y a aucun avantage  
Méthode pour faciliter la compréhension  
Pas d'avantage  
Pas du tout compris; difficile à enseigner; formation des enseignants  
insuffisantes  
Passable  
Que tout le monde parle la langue maternelle ou la langue dominante du  
milieu.  
Système d'enseignement qui a pour médium le français et une langue  
locale (Bamanankan)  
Un enseignement qui met un frein dans la compréhension du français par  
l'élève.  
Une méthode qui me donne des incertitudes.

**Fréquence des opinions :** A part quelques un, ici aussi on continue  
d'assimiler le curriculum à l'étude du Bamanankan. D'autres ne trouvent  
aucun avantage dans son application dans nos écoles. Mais certains  
l'approuvent et posent le problème en termes de manque de formation des  
enseignants.

### Supérieur

Apprentissage à travers nos langues  
Apprentissage des langues nationales à l'école  
Aucune idée  
Baisse de niveau de l'apprenant  
C'est un système qui désorganise, désoriente l'enseignement et aussi la  
continuité n'est pas bien dégagée.  
C'est une innovation pédagogique  
Enseignement de la langue maternelle et du français au 1er cycle.  
Il n'est pas mal en soi, mais il est mal appliqué  
Il permet d'assurer l'apprentissage des enfants à la base  
La formation des enfants en langue nationale progressivement tout comme  
en français.  
Le curriculum ne doit pas dominé le français  
Le curriculum ne permet pas à l'enfant de lire ni d'écrire

<p>Le module curriculum est bien et il nous permet de parler nos langues  Les enseignants pratiquant le curriculum sont mal formés.  Mauvais  Une innovation qui a échouée</p>
<p><b>Fréquence des opinions :</b> La grande majorité à ce niveau à une idée préconçue du curriculum. Ils perçoivent, à la limite, le curriculum comme l'avènement des langues nationales dans notre système éducatif et non un dispositif qui a ses techniques d'enseignement pour faciliter la transmission du savoir.</p>
<p><b>Analphabète</b></p>
<p>Bien car il permet aux enfants d'écrire le Bamanankan  C'est le Bamanankan; c'est pour faire échouer nos enfants dans la vie;  Il n'a aucune utilité; c'est un truc des bailleurs de fonds.  C'est l'étude de nos langues  C'est une bonne initiative  Je l'ignore  Je ne comprends pas.  Un moyen pour bousculer l'image de l'école malienne par rapport aux autres pays</p>
<p><b>Fréquence des opinions :</b> Ils ignorent en majorité ce que c'est que le curriculum s'ils ne trouvent que c'est simplement l'étude du bamanankan et non l'enseignement ou la transmission du savoir en langue nationale.</p>
<p><b>Autre niveau</b></p>
<p>J'ignore tout du curriculum  Le bamanankan qui nous emmène nulle part  Le curriculum est fait pour les pauvres  Méthode d'apprendre le bamanankan  Permettre d'apprendre aux enfants leurs cultures  Une approche par compétence</p>
<p><b>Fréquence des opinions :</b> Les opinions qui se recourent ici ne donnent aucune valeur pédagogique sérieuse au curriculum. Il est là pour faire régresser les niveaux des élèves et surtout les élèves des parents pauvres. Certains ignorent tout du curriculum.</p>

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

A travers ce tableau, nous remarquons que, même s'il y a une légère différence, la compréhension, les définitions et la perception du curriculum restent à peu près le même quel que soit le niveau d'instruction. A tous les niveaux on trouve des enquêtés ignorant totalement ce que c'est que le curriculum ou s'ils ne l'assimilent pas purement et simplement à un simple apprentissage de la langue nationale. Donc, ce n'est pas qu'on soit intellectuel pour qu'on s'intéresse aux programmes d'enseignement dans les écoles. Pourvu que l'enfant revienne des classes avec la capacité de lire et d'écrire en français. Le savoir-faire et le savoir être importent peu.

**Image 6 :** Des étiquettes en alphabet Bamanan dans les classes à curriculum



*Source : cliché personnel, janv.2017*

### Choix de préférence de l'école

Le choix de préférence est le choix de l'enquêté par rapport à une école à curriculum (école publique) et une école sans curriculum (école privée). Leurs désirs ne sont pas toujours réalisables. Ils sont souvent conditionnés aux revenus des enquêtés ou à la distance avec l'école de préférence. Donc certains sont obligés d'envoyer leurs enfants dans des établissements qui ne sont pas de leur préférence. Le tableau suivant nous donne la répartition des enquêtés selon leur choix de préférence.

**Tableau n°12 :** Répartition des enquêtés selon leur choix de préférence de l'école

Préférence	Effectif	Pourcentage
Ecole à curriculum	46	27%
Ecole sans curriculum	121	70%
Sans préférence	5	3%
<b>Total</b>	172/180	100%

*Source : Enquête de terrain Novembre-Décembre 2016*

Ce tableau nous fait remarquer que 70% des enquêtés préfèrent envoyer leurs enfants dans des écoles sans curriculum (privées) au nombre de 470 dans la commune, contre seulement 27% qui choisissent les écoles à curriculum malgré le nombre élevé des écoles publiques au nombre de 1357 au sein du CAP qui couvre la commune. Ce choix n'est pas du tout fortuit. Il est surtout relatif à leur perception et degré de connaissance consignés dans le tableau précédent.

### Choix de préférence de l'école selon la profession

Au sein d'une même corporation, les enquêtés ont souvent des choix de préférence différents. Les proportions de choix varient d'une profession à une autre. Le revenu et le niveau d'instruction des enquêtés sont souvent relatifs à la profession. Donc ce tableau croisé profession et choix de préférence de l'école est très instructif.

**Tableau n°13 :** Répartition des enquêtés selon leur choix de préférence de l'école et leur profession.

Profession	Ecole à curriculum		Ecole sans curriculum		Sans préférence	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fonctionnaire	15	15,78	72	75,78	8	8,42
Commerçant	11	47,82	11	47,82	1	4,34
Ouvrier	7	43,75	8	50	1	6,25
Paysan	5	38,46	7	53,84	1	7,69
Autres	8	24,24	23	69,69	2	6,06

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

Les fonctionnaires préfèrent majoritairement (75,78%) l'école sans curriculum. Leur choix est conditionné à l'application du curriculum (langue nationale) et à l'effectif pléthorique en vigueur aux écoles publiques. Ce choix est aussi celui des autres professions (69,76%) pour la même cause. Les commerçants sont à cheval sur les deux types d'école (69,69%).

329

### Ecole de fréquentation

Il y a un grand fossé entre le désir d'inscrire son enfant dans une école et la réalisation de ce désir. Les fonctionnaires préfèrent une école sans curriculum à 70% par exemple. Mais le tableau suivant nous indique qu'ils sont moins à pouvoir inscrire leurs enfants dans les écoles de leur préférence. Ce tableau nous indique leur répartition selon le niveau d'instruction.

**Tableau n°14 :** Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction et l'école des enfants

Niveau d'instruction	Ecole à curriculum	Ecole sans curriculum
Primaire	11	20
Secondaire	14	22
Supérieur	9	27
Analphabète	17	19
Autres niveau	4	32
Total	55	120

Source : Enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

Ce tableau concerne les enquêtés qui ont des enfants.

Malgré le coût d'une école privée et le revenu du malien moyen, les enquêtés ont inscrit majoritairement leurs enfants à une école sans curriculum. La majorité des enquêtés, s'ils ont un choix à faire, préfèrent les établissements



privés qui ont le français uniquement comme medium d'enseignement. Malgré les difficultés économiques du moment, ils se débrouillent à aller vers les écoles privées en fuyant la pléthore, l'insuffisance de matériels, le manque d'assiduité des maitres et surtout le curriculum.

### Ecole de fréquentation selon la profession

Dans le suivant tableau croisé profession et école d'accueil des enfants, nous remarquerons la proportion de professions qui envoient le plus d'enfants à telle ou telle école. Cette proportion peut être liée aux conditions économiques ou à l'opportunité qui s'offrent aux parents.

**Tableau n°15 :** Répartition des enquêtés selon la profession et l'école de fréquentation

Profession	Enfant à l'école à Curriculum		Enfant à école Sans Curriculum	
	Effectif	%	Effectif	%
Fonctionnaire	27	24,54	83	75,45
Commerçant	9	64,28	5	35,71
Ouvrier	5	71,42	2	14,28
Paysan	0	0	2	100%
Autres	14	34,14	27	65,85

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

Selon le tableau ci-dessus, 75,45% des fonctionnaires ont des enfants qui fréquentent une école sans curriculum contre 24,54%. Par rapport à d'autres professions, la majorité (65,85%) opte pour l'école sans curriculum. Les commerçants et les paysans préfèrent, respectivement au taux de 64,28% et 100%, des écoles publiques qui sont des écoles à curriculum. L'école publique est gratuite. Le mot curriculum est sans importance à leurs yeux. Mais ces deux corporations veulent quand même le meilleur pour leurs enfants.

### La généralisation du curriculum

La loi d'orientation de l'éducation nationale prévoit la généralisation progressive du curriculum à tous les établissements du fondamental. Le tableau suivant nous fait ressortir le regard croisé des hommes et des femmes sur la question de généralisation.

**Tableau n°16 :** Répartition des enquêtés selon le sexe face la généralisation du curriculum.

Indicateurs	Pour la généralisation		Contre la généralisation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Masculin	26	30,95	58	69,04
Féminin	24	26,66	66	73,33

Total	50	28,73	124	71,26
-------	----	-------	-----	-------

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

Les enquêtés de genre féminin se prononcent majoritairement (73,33%) en défaveur de la généralisation du curriculum plus que ceux de la gent masculine (69,04%). Les femmes, même si elles sont moins responsables que les hommes de la scolarisation des enfants, elles sont plus sensibles à leur niveau académique qui se résume à parler correctement le français, d'où leur position contre la généralisation du « Bamanankan », plutôt le curriculum.

### Solutions d'amélioration du système scolaire

Les enquêtés ont fait des propositions de solutions d'amélioration qui doivent passer par la généralisation du curriculum, la suppression du curriculum, l'introduction des méthodes à base syllabique ou autres. Le tableau ci-dessous va nous démontrer la proposition de solution qui revient le plus fréquemment.

**Tableau n°17 : Fréquence des propositions de solutions d'amélioration**

Solution	Fréquences	Pourcentage
Généralisation du curriculum	37	14,91%
Suppression du curriculum	55	22,17%
Introduction de la méthode à base syllabique	112	45,16%
Autres propositions de solutions	44	17,74%
Total	248	100%

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

Ce tableau nous fait constater que 112 fois l'introduction de la méthode à base syllabique a été mentionnée par les enquêtés soit 45,16%. La suppression du curriculum suit avec une fréquence 55 fois soit 22,17%. Mais il est à constater que l'introduction de la méthode à base syllabique équivaut aussi à la suppression du curriculum. La méthode à base syllabique est considérée comme l'utilisation du livre syllabaire « Mamadou et Bineta » comme manuel en 1<sup>ère</sup> année. La plupart des intellectuels font un parallèle entre leur formation à partir du syllabaire et celui de leurs enfants qui sont formés à partir d'autres manuels et surtout le curriculum. La majorité pense que l'introduction de la méthode à base syllabique permettra d'améliorer le système scolaire malien. Certains trouvent comme solution la suppression pure et simple du curriculum. Et pourtant sa généralisation est mentionnée 37 fois soit 14,91% par les enquêtés comme solution d'amélioration. D'autres solutions d'amélioration ont été proposées par les enquêtés dans une fréquence de 44 fois soit 17,74%.

Nous allons aussi voir dans le tableau suivant la fréquence de solutions d'amélioration par rapport au niveau d'instruction. Il s'agit d'une comparaison de chaque solution d'amélioration par rapport aux niveaux d'instruction des enquêtés.

**Tableau n°18 :** Répartition des enquêtés selon le niveau d’instruction et la proposition de solutions d’amélioration

Niveau d’instruction	Solutions d’amélioration	Fréquence	%
Primaire	Généralisation du curriculum	6	12,50
	Suppression du curriculum	13	27,08
	Introduction de la méthode à base syllabique	27	56,25
	Autres	2	4,16
	Total	48	100
Secondaire	Généralisation du curriculum	4	9,30
	Suppression du curriculum	9	20,93
	Introduction de la méthode à base syllabique	29	67,44
	Autres	1	2,23
	Total	43	100
Supérieur	Généralisation du curriculum	6	13,33
	Suppression du curriculum	10	22,22
	Introduction de la méthode à base syllabique	28	62,22
	Autres	1	2,22
	Total	45	100
Analphabète	Généralisation du curriculum	13	37,14
	Suppression du curriculum	14	40
	Introduction de la méthode à base syllabique	6	17,14
	Autres	2	5,71
	Total	35	100
Autres :	Généralisation du curriculum	8	23,52
	Suppression du curriculum	4	11,76
	Introduction de la méthode à base syllabique	17	50
	Autres SOLUTIONS	5	14,70
	Total	34	100

Source : enquête de terrain Novembre-Décembre 2016

L’introduction de la méthode à base syllabique est la proposition de solution qui revient le plus fréquemment à tous les niveaux d’instruction : primaire : 56,25%, secondaire : 67,44%, Supérieur : 62,22%, autres niveaux : 50%. Seuls les analphabètes préfèrent à 17,14% contre 40% la suppression du curriculum. Ils veulent proposer ici le retour à l’ancienne qui est aussi une façon de l’instauration de la méthode à base syllabique. Il est à se demander pourquoi tout le monde rejette ainsi le curriculum ? Peut-être à cause de cette « multiplicité de technique accompagnant le curriculum » (responsable éducatif) ?

## Discutions

Notre enquête nous a conduits auprès des parents d'élèves, des enseignants, des Directeurs d'écoles, des conseillers pédagogiques, des responsables au niveau de l'IFM, du CAP et de l'académie d'enseignement, des responsables syndicaux, d'ONG... qui nous ont donné des points de vue souvent très divergents mais, très fructueux par rapport à notre sujet.

### L'état du système scolaire malien

Le débat autour du système éducatif malien est parfois très houleux. « *C'est vous les intellectuels qui êtes en train de saboter notre système pour que les enfants des pauvres restent à jamais des analphabètes. Preuve, on ne voit jamais vos enfants fréquenter les écoles publiques où on enseigne en Bamanankan* », maugréa M.D, un jeune parent d'élèves.

Malgré leur désarroi, tous les parents interviewés font de l'école une problématique majeure. H.D, un intellectuel, quadragénaire dira : « *Personne n'est satisfait de l'enseignement au Mali à quelque niveau que ce soit : des étudiants sans niveau, des innovations à tout moment, la perte de confiance des parents, des difficultés pédagogiques etc.* ».

C.A.D, agent de l'administration scolaire trouve que ce système souffre des maux comme : mauvais apprentissage, trop d'innovations (Approche Equilibrée, Elan, Sira, Ciwara-Lisent, EIA, PC, Classique, curriculum etc...), insuffisance de formation et manque d'engagement des enseignants.

H.B, un sexagénaire, affirme qu'aucun système éducatif n'est en vigueur au Mali. Selon lui, la Loi d'orientation de l'éducation n'est pas appliquée dans toutes ses dispositions. Cette affirmation rend B.K, de la même génération, pensif et perplexe, et l'amène à se poser des questions : « *quel système avons-nous ? Qu'est-ce qu'on fait ?* ». Réflexion faite, il s'exprime en ces termes « *Moi, dans mon école, je suis le programme de 1994. A côté, il y a mille et une innovations* ». L'unanimité est faite autour de la dégringolade du système scolaire malien.

### Discutions pour ressortir le degré de connaissance du curriculum

Est-ce que ceux-là qu'on appelle acteurs de l'école, personnes ressources, responsables de l'administration scolaire savent ce que c'est que le curriculum ?

La plupart des membres de la communauté éducative ignorent de quoi on veut parler quand on mentionne le mot « curriculum ». A.M.S, un responsable d'un niveau supérieur affirme : « *Je ne connais rien du curriculum que ce que j'entends par-ci, par-là comme tout le monde, l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement. Je n'y ai jamais été formé* ».

Des responsables qui ne veulent même pas en parler : « *Je ne connais pas grand-chose du curriculum* », dira C.A.D. Et D.D, comme s'il s'emportait à l'évocation du mot curriculum parle sur un ton dur : « *Je ne suis pas pour le curriculum, je ne l'apprécie pas du tout. Pour moi, ce n'est pas une méthode* ».

## Généralisation ou suppression du curriculum ?

Il y a beaucoup de discussions autour de cette question. Aujourd'hui, des syndicats de l'enseignement ont parmi leurs points de revendication la généralisation du curriculum à l'ensemble des écoles du Mali quand le Ministre de l'éducation nationale prône le retour aux « méthodes à base syllabique ». A.T affirme ainsi : « Une méthode qui n'a pas été bien appliquée n'a pas d'avantage. Par contre elle n'engendre que des inconvénients comme le dégoût des parents d'élèves pour l'école, de l'enseignant pour son métier, la déperdition scolaire. C'est un bon système dans l'ensemble ». F.O.M le rejoint dans son analyse en ces termes : « C'est un bon système. Je suggère seulement de revoir le programme à tous les niveaux ». I.D est à peu près du même avis quant-il dit : « les innovations pédagogiques, on commence toujours et on n'atteint jamais la finalité. On va, on revient. La position du département de l'éducation, en cette rentrée scolaire, en dit long sur cette instabilité pédagogique ». I.D trouve que : « le curriculum n'est pas généralisé dans l'académie en pratique. Aucune école privée ne l'applique ». Malgré tous ces constats amers, il est pour la généralisation du curriculum et en connaissance de cause : « la généralisation du curriculum est une bonne chose si toutes les conditions de l'application sont réunies ». Pour lui, « l'enfant qui commence dans sa langue maternelle est plus éveillé que celui qui commence dans une langue étrangère ». Il est un peu laconique pour réfuter la méthode à base syllabique « la méthode à base syllabique a fait son temps ».

B.K défendant l'introduction des langues nationales s'exprime ainsi : « la langue maternelle est la solution à notre problème pédagogique. On ne peut mieux apprendre que dans sa propre langue ». En réaction à la question de retour à la syllabique, il dit : « Que le ministre prône le retour aux méthodes à base syllabique, je trouve que c'est trop superficiel, surtout s'il s'agit de l'utilisation du syllabaire. Il y a eu à un moment une recommandation du département qui retirait le syllabaire des manuels scolaires du Mali ».

O.S.M constate : « Les enfants des écoles publiques nous arrivent au second cycle très faibles contrairement à ceux des écoles privées. Le retour aux méthodes à base syllabique est à saluer ».

H.B dit ne pas vouloir faire le procès du curriculum puis que le curriculum « n'est jamais rentré dans les classes. Il n'a jamais été appliqué ». C'est le comble. B.K aurait sûrement raison de se demander de ce que nous faisons.

Amadou Traoré (2017, p.268-269) dans son ouvrage intitulé « Comprendre le Développement : sociologie du développement- licence sciences humaines » dira : « Au Mali, il existe encore des tiraillements improductifs autour de la méthode syllabique et le curriculum. Ce dernier est basé sur plusieurs critères, dont l'enseignement des langues nationales. Elle s'applique dans « les écoles pour tous », pendant que le premier est de plus en plus réservé aux plus nantis, dans la mesure où il est en vigueur dans les écoles privées, inaccessibles aux moins nantis. Une différenciation sociale de type capitaliste s'installe. On considère qu'il y a du sérieux dans le privé, par conséquent, moins d'effort est fourni pour l'assiduité dans les écoles publiques. Avec l'esprit de lucre, ces écoles privées deviennent pires que le public. Les programmes évoluent au gré des bailleurs de fonds qui prennent

*ce pays pour un cobaye de laboratoire. Désormais, le produit de l'école malienne est de moins en moins acceptable depuis le début de la troisième République (25 février 1992), qui l'a instrumentalisé politiquement pour atteindre ses propres objectifs de prise de pouvoir ».*

## **Conclusion**

Cette étude nous a permis de jeter un regard critique sur le système scolaire malien. On peut affirmer, sans risque de se tromper, que le curriculum est très mal perçu par toute la communauté éducative de Ségou. Il est assimilé à un simple enseignement de la langue nationale au détriment du français. Le constat est que depuis 2011, date du début de la généralisation du curriculum, la population n'a constaté aucune amélioration du niveau de leurs enfants en lecture-écriture sinon une régression.

Les conditions d'applications sont déplorables : les formateurs ne maîtrisent pas leur sujet ; les enseignants font ce qu'ils veulent en classe ; des formations continues, théoriques et très limitées dans le temps ; l'insuffisance ou le manque de suivi pédagogique du CAP dans les écoles publiques, privées et medersa ; les effectifs dans les classes ne permettent pas l'application correcte d'aucune technique d'apprentissage pédagogique. Les parents se désintéressent de l'école parce qu'ils ignorent leur rôle et responsabilité. Les autorités scolaires ne font rien pour appliquer la loi d'orientation sur l'éducation.

Pourquoi s'obstiner à vouloir généraliser quelque chose que personne ne comprend ? Que personne ne maîtrise ? Que personne n'apprécie ? Le curriculum, à ce jour, est dans cet état. La population, impuissante, faute de mieux, clame le retour de la méthode syllabique (syllabaire).

Cette étude, qui n'a aucune prétention de perfection, peut ouvrir la voie à d'autres chercheurs pour déterminer, par exemple, les causes réelles de la généralisation du curriculum.

## **Bibliographic references**

BRUNO, M. 2001, De la « pédagogie convergente » à « l'éducation bilingue » : généralisation des langues nationales au Mli et transformations du modèle de la pédagogie convergente.

I.E.P, Juin. 2014. Rapport d'évaluation des compétences en lecture-écriture : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années des écoles partenaires de l'académie d'enseignement de Ségou, coordination de Ségou.

KODIO, S. 1979, Problèmes de l'acculturation en Afrique. Bamako, Imprimerie du Mali.

Loi N° 99-046 du 28 Décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation.

MEN. 2005, Guide du maître niveau 2.

MEN. 2010, Rapport 3 : Étude sur le curriculum de l'enseignement fondamental, développement du scénario privilégié.

MILED, M. 2002. Élaborer ou réviser un curriculum. In *Le Français dans le monde*, n° 321. pp.35-38.

PHILIPPE, P. 1993, Curriculum : le formel, le réel, le caché. Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.

ROCARE. 2009. Approche par compétences et qualité de l'éducation : cas

des écoles du centre d'animation pédagogique de Kalabancoro (région de Koulikoro).

TRAORE, A. 2016. Pour une anthropologie de gestion du social : les sociétés initiatiques, une forme de gouvernance. In *Revue Africaine des Sciences et de Santé Publique* Vol. 13, pp.03-12

TRAORE, A. 2017. Andragogie et développement managérial : le cas des SAS<sup>2</sup> Dialogue dans la formation des acteurs de la nutrition au Mali . In *Slavonic Pedagogical Studies Journal*, Volume 6 Issue 1, pp.46-64

TRAORE, A. 2017. Comprendre le développement : sociologie du développement- licence sciences humaines. Sahélienne & PUS.

TRAORE, S. 2001. La Pédagogie convergente: son expérimentation au Mali et son Impact sur le système éducatif.

Triennale de l'éducation et formation en Afrique, (février 2012).

Amadou Traore, PhD.

Université de Ségou

Faculté des Sciences Sociales (FASSO)

03 BP216 Bamako 03

Mali

tamadou8@yahoo.fr

Adama Diarra

Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Ségou

03 BP216 Bamako 03

Mali

diarra35@yahoo.fr